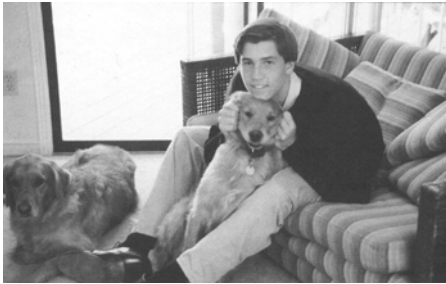




Lettre d'un parent à un autre

Vous rappelez-vous le temps où vous aidiez vos enfants à traverser la rue – lorsque vous les teniez par la main, que vous regardiez des deux côtés, que vous attendiez le signal pour traverser, que vous tendiez le bras – bref, que vous ne preniez aucun risque?

Pensez à un adolescent de 16 ans qui prend le volant : il doit d'abord suivre une formation et acquérir de la pratique, apprendre la signalisation et la loi et être conscient des dangers, n'est-ce pas?



Alors comment se fait-il que tant de gens ne comprennent pas que les jeunes sont exposés à un tout *autre* type de risques lorsqu'ils vont travailler? Connaissent-ils la signalisation, les lois, les règles et les dangers les plus courants avant même d'arriver à leur lieu de travail? Souvent, nous ne pensons même pas que nos enfants doivent comprendre tout cela par eux-mêmes à 14, 15, 16 ou même 19 ans, l'âge que mon fils Sean avait lorsqu'il a perdu la vie au travail. Que sommes-**nous** censés faire? Est-ce trop difficile d'aborder ces sujets avec un adolescent? Ce sont des questions que notre famille s'est posées trop tard. Ces situations se produisent bien plus souvent que nous le croyons ou que nous pourrions l'imaginer.

L'an dernier, 60 000 jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de moins de 25 ans ont reçu une indemnité pour accident du travail après avoir subi, sur leur lieu de travail, des blessures assez graves pour les obliger à s'absenter du travail le jour de l'accident et *au moins* un autre jour. Au cours des deux dernières années, près de 100 jeunes se sont tués au travail – dans des restaurants, des dépanneurs, des points de vente au détail, des postes d'essence, des usines et à l'extérieur – en fait, sur presque tous les lieux de travail imaginables. Où **vos** enfants travaillent-ils aujourd'hui?

L'employeur de Sean a été reconnu entièrement responsable de la mort de mon fils et a versé une amende. Mais les condamnations, les amendes et même les peines d'emprisonnement ne vous ramènent pas vos enfants. Comme le dit si bien ma jeune amie Candace, qui a perdu une jambe dans un accident de travail : « L'employeur est censé agir correctement, mais s'il ne le fait pas, c'est nous qui payons. »

Le Canada compte des milliers d'employeurs responsables qui se soucient de la sécurité. Mais les études – les faits – démontrent que plus de la moitié des employeurs n'offrent pas de formation adaptée au milieu de travail. Puisqu'il est déjà difficile pour nous de déterminer quels employeurs prennent les mesures de sécurité nécessaires, comment nos enfants le pourraient-ils? Et si les employeurs ne se soucient pas suffisamment de la sécurité, alors comment nos enfants peuvent-ils repérer ce qui cloche?

Sean et Candace n'avaient reçu aucune consigne pour les aider à comprendre les risques qu'ils couraient au travail. Ni à l'école, ni à la maison, ni au travail, ni nulle part ailleurs. Et même si les jeunes reçoivent une formation à l'école ce qui est le cas dans quelques provinces et territoires canadiens mais malheureusement pas partout, comment pouvons-nous avoir la certitude qu'ils comprennent bien ce qui leur a été enseigné? J'ai payé chèrement pour apprendre ce qui se produit lorsqu'on laisse tout au hasard. J'ai fait attention en traversant la rue, mais je n'ai pas pensé à faire preuve de la même prudence en ce qui a trait au lieu de travail. Alors, comment Passeport Sécurité peut-il aider vos enfants et vous aider?

Demandez à tous les membres de votre famille qui ont moins de 25 ans d'adhérer à Passeport Sécurité. Vous pouvez même les inscrire vous-même sur le site Web et leur remettre leur carte d'accès électronique. **Assurez-vous** qu'ils passent l'examen national sur la santé et la sécurité. Ils peuvent imprimer le certificat qu'ils obtiennent et vous montrer qu'ils ont réussi le programme. Ce dernier peut vous venir en aide de deux façons importantes. Tout d'abord, il vous permet de savoir que votre enfant connaît certaines notions de base relatives à la santé et à la sécurité qui contribuent à prévenir les blessures inutiles au travail; enfin, il aide à modifier la mentalité des parents, dont bon nombre sont aussi des employeurs, afin que l'on n'accepte plus que les accidents de travail soient considérés comme de simples « événements malheureux ».

Veuillez montrer le site www.passporttosafety.com à vos enfants. Nous rêvons d'un monde où nos enfants rentrent à la maison sains et saufs chaque jour.

Cordialement

Paul Kells